



AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande de participation à un référendum quant au second projet de règlement numéro 2021-369 adopté le 3 mai 2021 modifiant le règlement de zonage 99-044

Avis public est donné de ce qui suit :

1. À la suite de la consultation écrite tenue 28 avril 2021, le conseil a adopté, sans modifications, le second projet de règlement 2021-369.
2. Ce second projet contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées afin qu'un règlement qui les contient soit soumis à leur approbation conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

Une demande relative aux dispositions ayant pour objet :

- a) Modifier le chapitre 11 du règlement de zonage portant sur le droit acquis et les constructions dérogatoires article 11.2.4 portant sur l'extinction des droits acquis relatifs à une construction dérogatoire.

Le présent projet de règlement concerne toutes les zones du territoire de Crabtree.

3. Pour être valide, toute demande doit :

- a) Indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient ;
 - b) Être reçue au bureau de la Municipalité au 111, 4e Avenue à Crabtree au plus tard le huitième jour qui suit la publication du présent avis soit le 14 mai 2021 ;
 - c) Être signée par au moins 12 personnes intéressées des zones d'où elles proviennent ou par au moins la majorité d'entre elles, si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.
4. Les renseignements permettant de déterminer quelles sont les personnes intéressées ayant le droit de signer une demande peuvent être obtenus au bureau de la Municipalité située au 111, 4e Avenue Crabtree en s'adressant au secrétaire-trésorier aux heures normales de bureau.
 5. Toutes les dispositions du second projet qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.
 6. Le second projet de règlement numéro 2021-369 ayant pour effet de modifier le règlement de zonage 99-044 peut être consulté au bureau de la Municipalité au 111, 4e Avenue à Crabtree, du lundi au jeudi de 08h 00 à midi et de 13h00 à 16h45 et le vendredi de 08h00 à midi.

Donné à Crabtree, ce 6 mai 2021

Pierre Rondeau

Secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, **Pierre Rondeau**, secrétaire-trésorier de la municipalité de Crabtree, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil le 6 mai 2021 entre 10 h et 17 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 6 mai 2021